



Envoi au contrôle de légalité le : 19 avril 2023

Publication électronique le : 19 avril 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

**Excusé(s)** : M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN.

**Assistant également sans voix délibérative** : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2027 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS ET L'ASSOCIATION DROIT AU VÉLO (ADAV) POUR LA  
PROMOTION DU VÉLO**

(N°2023-106)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-6 du Conseil départemental en date du 31/01/2023 « Plan vélo départemental » ;

**Vu** la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer la participation mentionnée à l'article V de la convention de partenariat en annexe, pour un montant total de 25 000 € au titre de l'année 2023, à l'Association Droit Au Vélo (ADAV), selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Association Droit Au Vélo, la convention de partenariat 2023-2027 afin de poursuivre les travaux engagés pour la promotion du vélo dans le Département du Pas-de-Calais, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C04-182A01	6568/93849	Actions de sécurité routière	55 000,00	25 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



**Convention entre le Département du Pas-de-Calais  
et *Droit au vélo* – ADVA**

**Bilan des actions menées en 2022**

# Présentation de Droit au vélo - ADAV

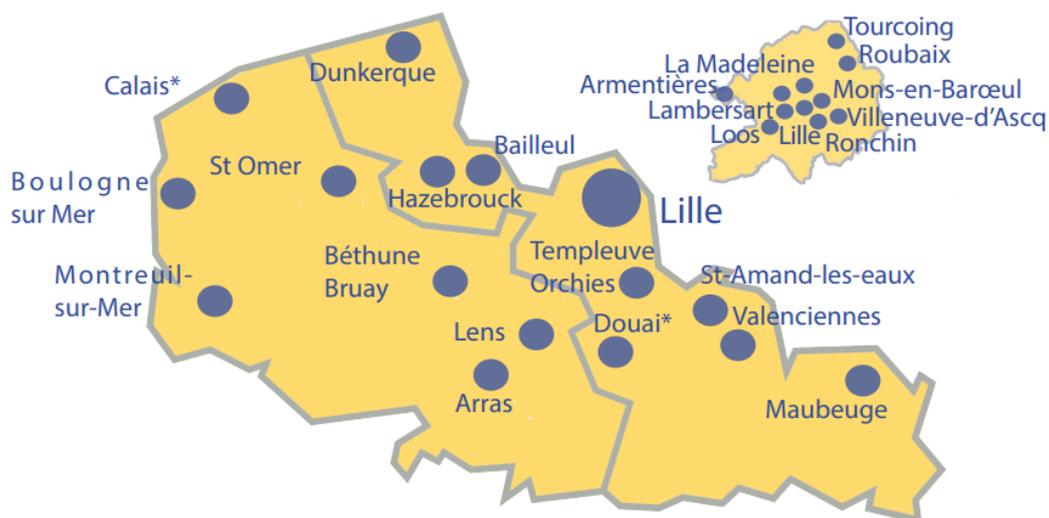
Créée en 1982, l'association Droit au vélo - ADAV s'est donnée pour but de **promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo)** et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés et alternatifs à la voiture individuelle, d'améliorer la sécurité des cyclistes et de les représenter **dans la région des Hauts-de-France**.

Elle est membre de l'**AF3V** (Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes), dont elle est la délégation pour le Pas-de-Calais et le Nord, de la **FUB** (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) et de **Rue de l'Avenir**.

Au mois de décembre 2022, elle compte presque **2 800 adhérents** et plus d'une centaine de bénévoles actifs. Son implantation est régionale, avec une soixantaine de correspondants locaux répartis sur le territoire du Pas-de-Calais et du Nord. Sur le reste de la région, elle travaille en concertation avec les associations de l'ex-Picardie, au sein de collectif Vel'Hauts de France créé à son initiative en 2016. Pour le **Pas de Calais**, comme pour l'ensemble du territoire couvert par l'ADAV, l'année 2022, dans la droite ligne des années précédentes, a encore été marquée par la forte implication de ses antennes locales pour sensibiliser et accompagner les collectivités territoriales pour une meilleure prise en compte des mobilités actives dans les politiques publiques. Cela a notamment été le cas lors sur les antennes du Boulonnais, du pays de Saint-Omer, de Béthune-Bruay, de Lens, d'Arras et du Montreuillois.

L'association fonctionne avec un Conseil d'Administration de 15 membres maximum, une équipe de **9 salariés (8.6 ETP) au 30 novembre 2022**, un siège régional à Lille et des antennes locales dans le Pas-de-Calais et le Nord animées par des référents bénévoles nommés par le Conseil d'Administration. Les **principales implantations** de Droit au vélo sont représentées sur cette carte.

## Nos principales implantations



\* **Droit d'Vélo Douaisis,**  
et **Opale Vélo Service** associations amies

Droit au vélo est **reconnue comme force de proposition** en matière de déplacement à vélo par de nombreuses collectivités territoriales des Hauts-de-France :

- Conseil régional des Hauts-de-France ;
- Départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- Intercommunalités de Lille, Lens-Liévin, Arras, Dunkerque, Valenciennes, Saint-Omer, Maubeuge, Boulogne, Béthune-Bruay, Flandre-Lys, Flandre Intérieure, Pévèle-Carembault, Sud Artois, Montreuillois, Hauts-de-Flandre... ;
- Villes de Lille, Arras, Armentières, Achicourt, Valenciennes, Bailleul, Béthune, Boulogne, Dunkerque, Lens, Hazebrouck, Maubeuge, Ronchin, Roubaix, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Laurent-Blangy, Tourcoing, Trith Saint-Léger, Villeneuve d'Ascq... ;
- Opérateurs de transport en commun ;
- Mission Bassin Minier.

Nos **objectifs principaux** sont les suivants :

- Un partage de la rue plus équitable pour les modes actifs ;
- Un réseau cyclable continu, cohérent et jalonné ;
- La complémentarité vélo-transport en commun ;
- Un réseau régional de véloroutes et voies vertes ;
- Une offre de stationnement adaptée ;
- Des services pour les cyclistes et les piétons...

Pour ce faire, Droit au vélo mène des **actions de concertation** :

- ⇒ Droit au vélo est à l'origine de réunions de concertation appelées « groupes de travail vélo ». Elle y représente les cyclistes pour développer les aménagements en leur faveur.
- ⇒ Notre **expertise d'usage** permet le développement d'aménagements cyclables, l'émergence de schémas directeurs cyclables et la mise en place de services liés au vélo (stationnement sécurisé, location...).

Nous engageons également des **actions de promotion du vélo et des modes actifs** :

- ⇒ Information, sensibilisation du grand public à la pratique du vélo et des modes actifs.
- ⇒ Organisation de stands, fêtes du vélo, broc' à vélos, balades, opérations éclairage...
- ⇒ Édition d'un journal d'informations, *L'Heurovélo*.
- ⇒ Publications : fiches de sensibilisation, guides, expositions...
- ⇒ Site Internet actualisé.
- ⇒ Cartographie des aménagements cyclables et de la cyclabilité.
- ⇒ Ateliers de réparation de vélos.
- ⇒ Vélo-école (apprentissage du vélo auprès des scolaires et des particuliers).
- ⇒ Marquage des vélos contre le vol...

Ces actions sont reconnues par plusieurs collectivités qui ont formalisé des **conventions de partenariats à partir de 2003** avec notre association :

- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Conseil Départemental du Nord
- Conseil Départemental Pas-de-Calais
- Communauté Urbaine d'Arras (CUA)
- Communauté Urbaine et de Dunkerque (CUD)
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)
- Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
- Communauté de Communes de Pévèle Carembault (CCPC)

- Communauté de Communes de Béthune-Bruay (CABBALR)
- Villes d'Armentières, de Bailleul, Faches-Thumesnil, Grande-Synthe, Hazebrouck, Lens, Lille, Marcq-en-Barœul, Maubeuge, Ronchin, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Laurent-Blangy, Trith Saint-Léger et de Villeneuve d'Ascq.

A noter que nous avons également une convention de partenariat avec l'**Université de Lille**. En 2022, nous avons également conclu un partenariat avec la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre (**CCHF**) et avec la **commune de Trith Saint-Léger** pour les accompagner dans leur à la mise en œuvre du programme du développement de la mobilité durable (plan de circulation et projets de voirie). Un **nouveau partenariat** doit également aboutir pour l'année **2023** avec la **Communauté d'agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes de la Porte du Hainaut (CAPH)**.

Droit au vélo anime également, à l'échelle des Hauts-de-France, en lien avec l'association picarde En Savoir Plus, le **Centre Ressource Régional en Ecomobilité (Crem) cofinancé principalement par la Région Hauts-de-France et l'ADEME**. Sa mission principale est d'accompagner les collectivités en leur apportant expertise et ressources en matière d'écomobilité auprès des collectivités. En 2020, son action a été étendue sur le Nord et le Pas de Calais à un accompagnement des Plans de mobilité scolaire des collèges en lien avec le Rectorat grâce au soutien du Département du Nord, de la DREAL et de l'Ademe.

Depuis 2015 l'ADAV bénéficie également du **soutien de Hauts-de-France Mobilités (ex SMIRT) pour développer son outil de cartographie des aménagements cyclables et de la cyclabilité** à l'échelle de l'ensemble des Hauts-de-France. Cet outil a pu voir le jour grâce au soutien du Département du Nord, en 2014, dans le cadre d'un appel à projet « mobilité ».

## **1/ Participation aux réunions de concertation organisées par le Département.**

*L'ADAV a répondu à l'ensemble des sollicitations du Département pour apporter son « expertise » d'usager sur différents projets d'aménagements cyclables ou de politiques cyclables à l'étude.*

*Afin de rendre un avis circonstancié, les représentants de l'ADAV opèrent, si nécessaire, une visite sur site pour s'imprégner du contexte local et de l'environnement du projet avant de formuler un avis sur un choix d'aménagement.*

*L'ADAV s'efforce également de prendre l'avis des usagers locaux pour arrêter sa position grâce au dynamisme de ses antennes d'Arras, Béthune-Bruay, Boulogne-sur-Mer, Lens, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer.*

**Les principaux projets étudiés conjointement ont été les suivants :**

***En dehors des réunions formelles, Droit au vélo répond régulièrement par courriels aux sollicitations de Département pour apporter un avis sur le traitement des projets cyclables.***

*Au-delà des réunions avec les services du Départements, de nombreux échanges ont eu lieu directement avec les services de la CUA, de la CALL, de la CAPSO, du SMT, de la CA2BM, de la CAB, de la CABBALR, de la CCSA, d'Osartis-Marquion et de villes comme Arras, Béthune, Bruay-la-Buissière, Lens, Saint-Omer, Saint-Laurent-Blangy, Boulogne-sur-Mer, Neufchatel-Hardelot, Merlimont, Montreuil-sur-Mer...*

**13 janvier. CD62.** Réunion technique sur les aménagements cyclables le long de la rocade de contournement Est et le devenir de la RD 60. Demande de pistes bidirectionnelles dans les giratoires. Emprise de 3m minimum sur les ouvrages communs piétons/cyclistes.

**1 février.** Visio. Point intermédiaire phase 2 sur la requalification des boucles cyclables avec les techniciens du **CD 62**, MDADT Arrageois et Montreuillois Ternois, Pas de Calais Tourisme et BE Traces TPI.

**2 février.** Bully-les-mines. Cotech de l'étude des dessertes cyclables du collège Anita Conti avec la Ville de Bully-les-mines et le CD. Présentation par le BE Ingerop de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**2 février.** Bully-les-mines. Cotech de l'étude des dessertes cyclables du collège Anita Conti avec la Ville de Bully-les-mines et le CD. Présentation par le BE Ingerop de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**9 février.** Visio. Directeur Voirie CD et technicienne. Préparation journée mobilité à l'Hôtel du Département « Se déplacer dans le Pas-de-Calais, quelles nouvelles solutions au quotidien ? ».

**10 février.** Courrières. Copil de l'étude des dessertes cyclables du collège Claude Debussy avec la Ville de Courrières et le **CD 62**. Présentation par le BE Ingerop de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**22 février.** Biefvillers-lez-Bapaume. Copil avec le président de CCSArtois, la VP à la transition écologique, les maires et techniciens de la CC Sud Artois et techniciens de la **MDADT Arrageois** sur l'identification des axes et plans d'itinéraires cyclables sur le territoire pour enrichir le futur SDC. À noter : l'importance de relier les communes pour des raisons utilitaires

**23 février.** Visio **CD 62**. Préparation avec les services du CD de la journée mobilité à l'Hôtel du Département « Se déplacer dans le Pas-de-Calais, quelles nouvelles solutions au quotidien ? ».

**24 février.** Thiepval. Participation au comité de partenaires avec le **CD 62**, le CD 80, le CWGS (Commonwealth War Graves Commission) et l'historien Michel Merkel. Mise en tourisme de la V32 sur la thématique des Sportifs de la Grande Guerre entre Arras et Amiens. Définir les points d'arrêt, les totems et voir avec le CD62 pour la réflexion sur la sécurisation des axes le long de la V32 entre Humbercamp et Miraumont. Une sortie technique sur site est prévue.

**1 mars.** Harnes. Cotech de l'étude des dessertes cyclables du collège Victor Hugo avec la Ville de Harnes et le **CD62**. Présentation par le BE Ingerop de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**2 mars.** Étaples. Réunion sur la connexion de la V362 au pôle gare de la ville d'Étaples et proposition d'itinéraire à travers la ville suite au repérage fait par le **CD62** et l'ADAV en octobre dernier. Proposition de mise en DSC de certaines rues pour un trajet direct du giratoire du pont Rose à la gare en passant par le centre-ville. Étude signalétique également abordée. En présence du maire d'Étaples, de la MDADT du Montreuillois, des techniciens CD62 et des techniciens de la CA2BM. L'abri vélo sécurisé devrait être mis en place en mai 2022, situé à la sortie du souterrain.

**8 mars.** Biefvillers-lez-Bapaume. Présentation de l'étude du SDC par le BE Verdi en présence de nombreux maires et élus de la CC Sud Artois, dont le président, de la VP à la transition écologique, de la VP au SCOTA et de la **MDADT Arrageois**. L'objectif du schéma est d'encourager la pratique du vélo et faire la promotion de la « culture vélo ». Mise en place d'un comité de partenaires auquel l'ADAV participera.

**9 mars.** Hôtel du **CD62**. Journée mobilité à l'Hôtel du Département « Se déplacer dans le Pas-de-Calais, quelles nouvelles solutions au quotidien ? » présidée par le VP en charge de la voirie, des infrastructures et mobilités. Tables rondes avec des élus de collectivités du CD et le président de l'ADAV. Présentation de l'association et du travail accompli avec le CD dans le cadre de la convention pour l'accompagnement de la **politique cyclable du CD62**.

**11 mars.** MDADT Wimille. Cotech de l'étude des dessertes cyclables du collège Salengro avec la Ville de St Martin-Boulogne et le **CD62**. Présentation par le BE Ingerop de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables

**21 mars.** Visio. Point avec le BE Traces TPI et technicien **CD62** sur la requalification des boucles cyclables et potentiel RPN en raccordement avec celui de la Somme. Accent sur la sécurité, le tourisme, le paysager et réflexion de réseaux structurants et liaisons de bourg à bourg.

**22 mars.** Cucq. Réunion avec le maire de Cucq et les techniciens de la Ville, de la CA2BM, de la MDADT du Montreuillois-Ternois et de la chargée de mission mobilités du **CD62** sur l'aménagement des traversées mixtes au niveau du giratoire à l'entrée de Cucq et du Touquet en venant du Pont Rose.

**22 mars.** Réunion avec le maire de Cucq et techniciens de la Ville, de la CA2BM, de la **MDADT du Montreuillois-Ternois** et de la chargée de mission mobilités du **CD62** sur les futurs aménagements cyclables à travers la commune de Cucq-Stella Plage le long de la Vélomaritime, la mise en accessibilité PMR du Bd Labrousse et le projet de VV du Bd de Berck pour relier la rue du Touquet à Merlimont.

**25 mars.** Visio. Cotech de l'étude des dessertes cyclables du collège Langevin avec la Ville de Boulogne-sur-mer et le **CD62**. Présentation par le BE Ingerop de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**5 avril.** CD. Cotech sur la requalification des boucles cyclables avec techniciens du **CD62, de la MDADT Arrageois et du Montreuillois Ternois**, de Pas de Calais Tourisme et du BE Traces TPI.

**7 avril.** Thiepval. Comité de partenaires avec le **CD 62**, le CD 80 et le CWGS (Commowearth War Graves Commission). Mise en tourisme de la V32 sur la thématique des Sportifs de la Grande Guerre entre Arras et Amiens. Une sortie technique sur site est prévue fin avril d'Humbercamps à Achiet-le-Petit.

**11 avril.** **CD62**. Étude du projet cyclable sur la RD 939 entre Étaples et Tubersent. L'ADAV préconise une piste bidirectionnelle au nord puis l'utilisation d'un chemin agricole pour éviter la traversée problématique du passage à niveau.

**20 avril.** Marquise. Lancement du SDC. Présentation par le BE Immergis. En présence du Président de la CC, du DGST, du Cerema, du **CD 62** (directeur des Grands Sites), de la MDADT et de la DDTM Pas-de-Calais.

**26 avril.** Cucq. Réunion avec techniciens **CD 62**, le BE Traces TPI et la CA2BM sur la requalification des boucles cyclables sur le territoire de la CA2BM.

**30 avril.** Sortie technique sur la V32 entre d'Humbercamps à Achiet-le-Petit dans le cadre du projet de la mise en tourisme autour des sportifs de la Grande Guerre. Repérage des points durs et préconisation d'aménagements.

**2 mai.** Harnes. Copil de l'étude des dessertes cyclables du collège Victor Hugo de Harnes. Présentation par le BE de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**6 mai.** Carvin. Cotech des études des dessertes cyclables des collèges De Vinci et Rousseau de Carvin. Présentation par le BE de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables

**19 mai.** Thiepval. Cotech sur le projet de mise en tourisme de la V32 « Les Sportifs de la Grande Guerre » avec le **CD62** et le CD80. Retour sur la reconnaissance terrain du 28 avril et préconisations.

**1 juin.** Bully-les-Mines. Cotech de l'étude des dessertes cyclables du collège Anita Conti. Présentation par le BE de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**2 juin.** CUA. Réunion avec les techniciennes de la CUA et du **CD62** sur la V32 (tracé dans Arras et vers Lens, liaisons gare).

**14 juin. CD62.** Zone centre, point avec la Région sur l'état d'avancement de l'EV 5.

**15 juin. CD62.** Zone littorale, point avec la Région sur l'état d'avancement de la Vélomaritime et de l'EV 5.

**24 juin. CD62.** Copil portant sur les collèges Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer et Roger Salengro de Saint-Martin-Boulogne. Présentation par le BE de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**27 juin. Étaples. CD62.** Rencontre avec le maire d'Étaples et les techniciens pour finaliser l'arrivée de la V362 et la connexion à la gare d'Étaples. Sur place avec le maire pour l'aménagement et la sécurisation des traversées au niveau du giratoire du Pont-Rose et l'accès au centre-ville. La solution de la traversée mixte a été retenue. La Ville d'Étaples va demander à l'architecte de retravailler les plans dans le cadre de la restructuration de la rue du Port pour assurer un accès sécurisé aux cyclistes plutôt que d'être réinjectés dans l'anneau.

**28 juin.** Visio. Cotech SC CCSud Artois en présence du président de la CCSA et de nombreux partenaires mobilité dont le **CD62**.

**29 juin.** Visioconférence. Point avec le BE Traces TPI sur le projet RPN sur le territoire du Montreuillois et sur le Pays des Sept Vallées. Validation de plusieurs tronçons et mise en alerte par l'ADAV de quelques tracés et traversées fortement déconseillés.

**29 juin.** Carvin. Copil portant sur les collèges De Vinci et Rousseau de Carvin. Présentation par le BE de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**5 juillet.** Arras / Tilloy-les-Mofflaines. Sur Site Tilloy - rue des Fleurs pour une réunion chantier CUA – **CD62** – Ville d'Arras, le lycée agricole de Tilloy et la Direction territoriale des infrastructures routières et de la société de travaux pour la VV route de Cambrai. Dernières mises au point et validation des plans avant travaux prévus cet été 2022.

**7 septembre.** Marquise. CC Terre des Deux Caps. Atelier d'échanges sur base cartographique pour définir les grandes lignes d'un maillage cyclable sécurisé et d'une offre de stationnement vélo dans le cadre du SDC, en présence de **la MDADT du Calais**.

**9 septembre. CD62.** Présentation des projets à venir et en cours (il s'agit pour l'essentiel du traitement de giratoires) : RD 60 Tilloy ; RD 919 Courrieres ; RD 919/60 projet « Insere ». Point d'avancement de l'EV5, RD 939 giratoire Bourlon, giratoire Bailleul aux Cornailles, giratoire Ligny Saint Flochel ; RD 937 giratoire IME Beuvry ; Projet de VVV Auxi – Ramecourt ; Projet de VVV Saulty – Ampliers. Retour d'expérience sur les types de revêtement, la gestion des intersections, la signalisation verticale. L'ADAV sera contactée pour avis, au fil de l'eau, en fonction de l'évolution des projets.

**15 septembre.** Bapaume. Copil SDC de la CC Sud Artois avec le **CD62**, la CUA et de nombreux élus du territoire dont le président de la CCSA et la VP en charge de la transition écologique.

**23 septembre. CD62.** COPIL portant sur le collège Martin Luther King de Calais. Présentation par le BE de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

**4 octobre.** Calais. COTECH Étude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège Vauban.

**7 novembre.** Givenchy-en-Gohelle. Atelier de travail n#1 sur la déclinaison de la Chaîne des parcs organisé par la CALL. En présence de la **MDADT Lens-Hénin**.

**10 novembre.** Sud Artois. Visite terrain sur le projet cyclable sur le réseau viaire secondaire du Sud Artois – phase 1 aménagements potentiels 2023 avec les techniciens **MDADT Arrageois, service mobilités 62**, et CCSA.

**14, 15 16 novembre.** CAPSPO. 6 Copils sur la validation du projet de schéma directeur cyclable avec l'ensemble des communes. L'ADAV insiste sur la nécessité de définir la gouvernance pour la mise en œuvre du schéma une fois qu'il sera adopté.

**16 novembre.** CABBALR. Tenue d'un COMITE DE PILOTAGE EUROVELO 5 à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay. Co organisé par la CABBALR et le **CD62**.

**17 novembre.** CC7 Vallées (Communauté de Communes des Sept vallées). Atelier n°2 PMS (Plan de mobilité simplifiée) et schéma directeur cyclable animé par le BE Item conseil et avec la présence de nombreux élus et acteurs de la mobilité sur le territoire dont la **MDADT du Montreuillois**.

**18 novembre.** Siège **CD62**. Restitution travaux sur les RPN par le BE Traces TPI.

**18 novembre.** CD62. Entretien téléphonique avec la technicienne service mobilités au sujet de la convention de partenariat.

**21 novembre.** Cotech. Étude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège René Cassin Wizernes.

**22 novembre.** CC Osartis-Marquion. Rencontre avec le DGS pour évoquer les projets du **CD62** pour la liaison de la e-valley avec Marquion. Canal Seine Nord Europe évoqué également et les liaisons avec le Département du Nord.

**24 novembre.** Cotech. Etude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège Liberté à Annezin.

**29 novembre.** Cotech. Elaboration nouveau Scot Hénin-Carvin-Lens-Liévin. Nombreux élus des EPCI, acteurs et partenaires dont la **MDADT Lens-Liévin**.

**30 novembre.** Cotech. Pôle métropolitain Artois Douaisis. Etude valorisation du potentiel touristique et récréatif de la Scarpe Amont. Avec le CD62, la CUA, Osartis-Marquion et le Bassin minier.

## 2/ Actions liées à l'écomobilité dans le cadre du Crem animé par l'ADAV



La partie Crem est annexée au bilan 2022.

### 3/ Actions de promotion à l'usage du vélo en direction des usagers cyclistes et du grand public sur des événements

#### A / stands, fête du vélo...

*Les conditions d'organisation d'événements suite aux mesures prises pour lutter contre la COVID 19 s'étant assouplies en 2022, l'ADAV a de nouveau pu mener ses différentes actions habituelles en direction du public sur le département du Pas-de-Calais, comme auparavant. Citons les actions suivantes mises en place :*

Avec le CD62 :

**1 mai.** Audinghen. Stand d'information, de marquage et de sensibilisation dans le cadre de Mai à Vélo organisé par le **CD62**.



**6 mai.** Mazingharbe. Stand d'information et de sensibilisation avec le **CD62** sur le village du départ des 4 jours de Dunkerque.



**15 mai.** Olhain. Stand d'information et de sensibilisation avec le **CD62** dans le cadre de Mai à Vélo.



**1 septembre. CD62.** Visioconférence. Préparation de la Semaine des mobilités et animations (stands d'information, parcours maniabilité sur Bapaume et Olhain, remises en selle à destination des agents CD62 sur Boulogne et Béthune).

**16 septembre.** Bapaume. Animations avec la CCSA et le CD62 (MDADT et Service mobilités) sur l'axe Bapaume-Ligny-Thillois dans le cadre de la Semaine de la mobilité.



**25 septembre.** Olhain. Stand d'information, marquage et parcours maniabilité dans le cadre de l'évènement mobilité organisé par le **CD62** à la base d'Olhain.

#### *Sur Boulogne*

**14 mai.** Stand d'information et de marquage Bicycode à l'occasion d'un évènement organisé dans le cadre de Mai à vélo.

#### *Sur la Communauté Urbaine d'Arras :*

**5 mars.** Tilloy-les-Mofflaines. Stand information et petites réparations par les bénévoles de l'atelier d'Arras lors des portes-ouvertes du Lycée agricole avec lequel a été signée une convention. L'atelier d'Arras y interviendra à raison d'une fois par semaine pour accompagner les élèves à la mise en place d'un atelier de réparations vélo.

**30 avril.** Arras. Stand d'information et de sensibilisation dans le cadre de Mai à vélo organisé par la CUA, avec le **CD62** en partenaire.

**7 mai.** Arras. Stand d'information, de marquage et de sensibilisation dans le cadre de Mai à vélo organisé par la CUA, avec le **CD62** en partenaire. Inauguration de la piste d'apprentissage de la Citadelle, en présence du président et de plusieurs maires des communes de la CUA.

**14 mai.** Farbus. CUA. Stand d'information, de marquage et de sensibilisation dans le cadre de Mai à vélo à l'échelle de la CUA organisé par la commune de Farbus en présence du maire.

**15 mai.** Arras. Stand d'information et d'aide à la réparation dans le cadre de la brocante organisée par le Centre social Arras Ouest. Bénévoles de l'atelier d'Arras.

**15 mai.** Héninel. CUA. Stand d'information et de sensibilisation dans le cadre de Mai à vélo sur la CUA organisé par la commune d'Héninel en présence du maire et de son adjointe.

**21 mai.** Rivière, CUA. Stand d'information et de sensibilisation dans le cadre de Mai à vélo sur la CUA organisé par la commune de Rivière en présence du maire ainsi que du président de la CUA, du président de l'OT Arras Pays d'Artois et de quelques maires des communes avoisinantes. Remise de prix du challenge vélo auprès des élèves de l'école primaire.

**3 juin.** CUA. Copil opérationnel dans le cadre de la préparation de la Semaine de la mobilité 2022 et l'organisation du Village mobilités qui se tiendra Place de la Vacquerie le 17 septembre. En présence des partenaires mobilité de la CUA : **CD62**, Ville d'Arras et Artis.

**18 juin.** Ville. Fête du vélo de Saint-Laurent-Blangy, atelier Soignons les biclous. En partenariat avec la ville de SLB, la CUA et le **CD62**. Inauguration du livret Code de la rue, de la station de gonflage permanente et du parcours d'apprentissage en ville permanent en présence du président de la CUA, du maire de SLB et de ses adjoints, et lancement de la fiche-conseils 11 à destination du grand public. Parcours découverte du circuit pédagogique permanent mis en place par la Ville et l'ADAV. Diverses animations : vélos rigolos, Broc à vélo, stands, marquage de vélos.

**26 juin.** Arras. Médiathèque Ronville. Cartothèque. Projection documentaire voyage à vélo.

**17 septembre.** Arras. Mini-broc à vélo et stand d'information, de sensibilisation et de marquage dans le cadre du Salon de la mobilité organisé par la CUA en présence des partenaires mobilité de la CUA : CD62, Ville d'Arras, Artis, SNCF.

**8 septembre.** Arras. Stand d'information et d'aide à la réparation au Centre social Arras Ouest – quartier Verlaine. Bénévoles de l'atelier d'Arras.

**12 septembre.** Arras. Fête du sport organisée par l'Office des Sports de la ville d'Arras. Stand info et aide à la petite réparation.

*Sur Calonne-Ricouart*

**30 juillet.** Calonne-Ricouart. Fête du vélo dans le Parc Calonnix. Stand d'information et marquage Bicycode.

*Sur St Omer*

**14 mai.** Ville. Stand d'information, marquage contre le vol, pistes d'apprentissage, circuits en ville.

**21 mai.** St Omer et Arques. Balade familiale jusqu'à l'ascenseur à bateaux des Fontinettes, goûter partagé.

*Sur Loos-en-Gohelle*

**21 mai.** Loos-en-Gohelle. Stand d'information et marquage Bicycode à l'occasion de l'évènement organisé par la mairie dans le cadre de Mai à vélo.

Des balades à vélo sont régulièrement organisées par nos antennes de Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer et Lens également.

## **B/ Ateliers :**

**Droit au vélo adhère à *L'Heureux Cyclage* et soutient les initiatives pour développer l'aide à la réparation des vélos, en son sein comme à Arras, Saint-Laurent Blangy et Saint-Omer, ou à l'extérieur. Cette année, les ateliers ont repris leur rythme d'avant Covid en ouvrant leurs portes au public de manière régulière.**

### **Atelier d'Arras**

L'atelier existe maintenant depuis plus de 10 ans dans un nouveau local prêté par la mairie et inauguré en mars 2019. Il est ouvert au public tous les mardis et jeudis après-midi et sur rendez-vous les autres jours de la semaine, grâce à une équipe de bénévoles très motivés. Des vélos sont récupérés via des dons de particuliers et via le SMAV de l'Arrageois, sont retapés puis revendus à bas prix lors de la *broc' à vélo* annuelle d'Arras. Cette année, en supplément de la broc' à vélo de juin et de septembre, les ventes se sont déroulées directement à l'atelier. Cela a permis à bon nombre de personnes de trouver un vélo à bas prix, alors que les vélocistes travaillent en flux tendu. L'objectif était d'apporter un moyen de mobilité aux personnes en ayant besoin pour leurs déplacements quotidiens et vélotaf. L'atelier d'Arras accueille également des jeunes de manière régulière dans le cadre de leur stage pour pouvoir bénéficier de l'aide du **Département sur le Permis62**.

### **Atelier de Saint-Omer**

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) nous met un local à disposition depuis la fin de l'été. Les séances sont gratuites pour les adhérents et au prix de 2 € pour les autres, et se déroulent tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> mercredis du mois. Une dizaine de bénévoles assurent les permanences.

### **Atelier de Saint-Laurent Blangy**

L'atelier a été inauguré le 7 juillet 2021. Il avait ouvert ses portes peu avant que le premier confinement ne soit mis en place le 3 mars 2020. La ville de Saint-Laurent Blangy nous met un local à disposition. L'atelier est actif les mardis et jeudis soir et est animé par une équipe de bénévoles extrêmement motivés. Des vélos sont récupérés soit en déchèterie (SMAV) soit grâce à des dons, et sont retapés pour les revendre à bas prix. L'équipe accompagne aussi les adhérents dans l'apprentissage de la réparation de leur monture (réparer les freins, changer un pneu, changer un câble...) L'atelier envisage l'ouverture d'un troisième créneau le samedi matin.

## **C/actions auprès des agents du département et des collégiens**

### **Agents du Département**

Dans le cadre de **la semaine des mobilités** et en lien avec le **plan de déplacement du Département du Pas de Calais**, plusieurs actions ont pu être menées par l'ADAV en 2022, notamment l'encadrement d'une séance de remise en selles pour les agents du Département à la découverte des aménagements cyclables en situation en ville et bénéficier des conseils sur les bons comportements à adopter.

Ce fut l'occasion de mettre en pratique les conseils délivrés en amont de la balade (s'insérer dans le trafic, aborder un giratoire, découvrir les aménagements cyclables et les projets du territoire, stationner en sécurité son vélo...), découvrir l'utilisation d'un VAE ...

L'ADAV s'est chargée d'élaborer l'itinéraire de deux heures grâce au responsable bénévole de notre antenne de Béthune.

**19 septembre.** Béthune. Atelier remise en selle à destination des agents du CD62 dans Béthune dans le cadre de la Semaine de la mobilité.

## Collégiens

Plusieurs actions de promotion auprès des collégiens ont été délivrées en 2022 :

**10 janvier.** CD. Boulogne-sur-Mer. Collège Paul Langevin. Action de sensibilisation "je roule à vélo en toute sécurité" auprès d'une classe de collégiens dans le cadre d'une étude de cyclabilité menée autour du collège par le BE Ingerop.

**3 février.** CD. St-Martin-Boulogne. Collège Salengro. Action de sensibilisation "Je roule à vélo en toute sécurité" auprès d'une classe de collégiens dans le cadre d'une étude de cyclabilité menée autour du collège par le BE Ingerop.

**28 avril.** CD 62. Annezin. Action de sensibilisation "je roule à vélo en toute sécurité" auprès d'une classe de collégiens dans le cadre d'une étude de cyclabilité menée autour du collège par le BE Ingerop.

**1 juin.** CD62. Calais. Collège Martin Luther King. Animation d'un parcours de maniabilité, de la sensibilisation et repérage des itinéraires des collégiens sur carte dans le cadre de l'étude Collège menée par le CD62 avec le BE Ingerop.

**13 juin.** CD62. Bertincourt. Animation d'un parcours de maniabilité, de la sensibilisation et repérage des itinéraires des collégiens sur carte dans le cadre de l'étude Collège menée par le CD62 au collège de Bertincourt avec le BE Ingerop.

**15 juin.** CD62. Wizernes. Temps de sensibilisation et repérage des itinéraires des collégiens sur carte, dans le cadre de l'étude Collège menée par le CD62 au collège de René Cassin avec le BE Ingerop

**26 septembre.** Fauquembergues. Étude desserte cyclable du collège Monsigny. Présentation "Je roule en ville en toute sécurité" et conseils + travail sur cartes avec la MDADT de Lumbres, et le BE Ingerop.

18 octobre. Annezin. Collège. Animation et sensibilisation à l'importance des éclairages auprès des collégiens. Distribution de kits éclairages pour les vélos pas ou peu éclairés et des fiches-conseils sur les accessoires réfléchissants obligatoires.

**10 novembre.** Billy-Montigny. Atelier de sensibilisation en classe et maniabilité au collège David Marcelle dans le cadre de l'étude de desserte cyclable avec le BE Ingerop.

**10 novembre.** Hénin-Beaumont. Atelier de sensibilisation en classe et maniabilité au collège Jean Macé dans le cadre de l'étude de desserte cyclable avec le BE Ingerop.

**22 novembre.** Oignies. Atelier de sensibilisation en classe et maniabilité au collège de Oignies dans le cadre de l'étude de desserte cyclable avec le BE Ingerop.

**25 novembre.** Wingles. Atelier de sensibilisation en classe et maniabilité au collège de Wingles dans le cadre de l'étude de desserte cyclable avec le BE Ingerop.

## **D/ Opération éclairage :**

*De trop nombreux cyclistes roulent la nuit sans éclairage. Or, sans éclairage, les cyclistes ne sont pas vus ou ne sont parfois vus qu'au dernier moment par les autres usagers de la route. En automne, quand les jours raccourcissent, l'éclairage des vélos devient indispensable.*

*Moins de 10 % des déplacements à vélo se font la nuit mais ils entraînent 21 % des accidents mortels (Bilan Sécurité Routière 2009) !*

*L'heure d'hiver accroît la période d'obscurité aux heures de pointe, heures auxquelles les usagers de la route sont les plus nombreux et les plus fatigués. Selon l'ONISR, le sur-risque lié à l'heure d'hiver fait vraisemblablement plusieurs dizaines de personnes tuées supplémentaires, essentiellement les usagers à faible visibilité nocturne.*

C'est pourquoi, comme chaque année après le passage à l'heure d'hiver, **Droit au vélo sensibilise les cyclistes à l'importance de l'éclairage de leur vélo.**

L'action menée a lieu habituellement à l'automne. Elle est programmée chaque mois de novembre et s'inscrit dans la campagne nationale initiée par la FUB « Cyclistes, brillez ! ». Nous avons la possibilité d'organiser cet évènement sur la voie publique, et notamment aux abords des pôles gare où transitent de nombreuses personnes pratiquant l'intermodalité « train-vélo » pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude. Un communiqué de presse a été envoyé à nos contacts presse. Nous leur avons demandé de relayer la campagne via les réseaux sociaux. Droit au vélo a ainsi tenu des stands sur des lieux de passage des cyclistes, prodigué des conseils pour être bien visibles à vélo, mais aussi distribué des accessoires de visibilité (écarteurs, catadioptrés, feux à leds, chasubles et brassards réfléchissants) et proposé le marquage des vélos contre le vol. Sur Arras, l'antenne de l'ADAV a été accompagnée par 6 IDSR mis à disposition par la Préfecture du Pas-de-Calais. Sur la CUA, les bénévoles ont pu échanger avec une petite centaine de cyclistes pas ou peu éclairés, ou à la recherche de conseils. Sur Béthune, une vingtaine de personnes ont ainsi été sensibilisées également sur le parvis de la gare.



**À vélo, être vu la nuit, c'est vital !**

**OPÉRATIONS ÉCLAIRAGE  
D'OCTOBRE À NOVEMBRE 2022**

**DANS DE NOMBREUSES VILLES  
DE LA RÉGION**

- Stand d'information de *Droit au vélo*
- Conseils sur l'éclairage des vélos
- Distribution d'accessoires de sécurité aux cyclistes (kits d'éclairage, etc)
- Marquage des vélos contre le vol (3€ adhérent ADAV - 10€ non adhérent)

Plus d'infos sur [www.droitauvelo.org](http://www.droitauvelo.org)  
[info@droitauvelo.org](mailto:info@droitauvelo.org)  
Tél 03 20 86 17 25

Voici les lieux des opérations éclairage qui ont eu lieu en 2021 :

Arras le 22 novembre  
Annezin le 18 octobre  
Achicourt le 22 novembre  
Béthune le 8 novembre  
Lens le 19 octobre  
Saint-Laurent Blangy le 22 novembre  
Saint-Omer le 10 novembre  
Calais (par Opale Vélo Services) les 2 et 4 novembre



**A VÉLO, ÊTRE VU LA NUIT, C'EST VITAL !**

Eclairage actif : émet une lumière qui permet de voir et d'être vu.  
Eclairage passif : réfléchit la lumière et permet d'être vu, seulement lorsque le cycliste est éclairé par une source de lumière, par exemple par les phares d'un véhicule, ce qui est souvent trop tard (gilet réfléchissant, catadioptrés, etc)

Tout défaut d'éclairage est passible d'une amende de 17 euros (contrevenance de première classe)

Logos des partenaires : Arras, Nord, Valenciennes, Lille, etc.

Voici les affiches envoyées dans le kit communication :

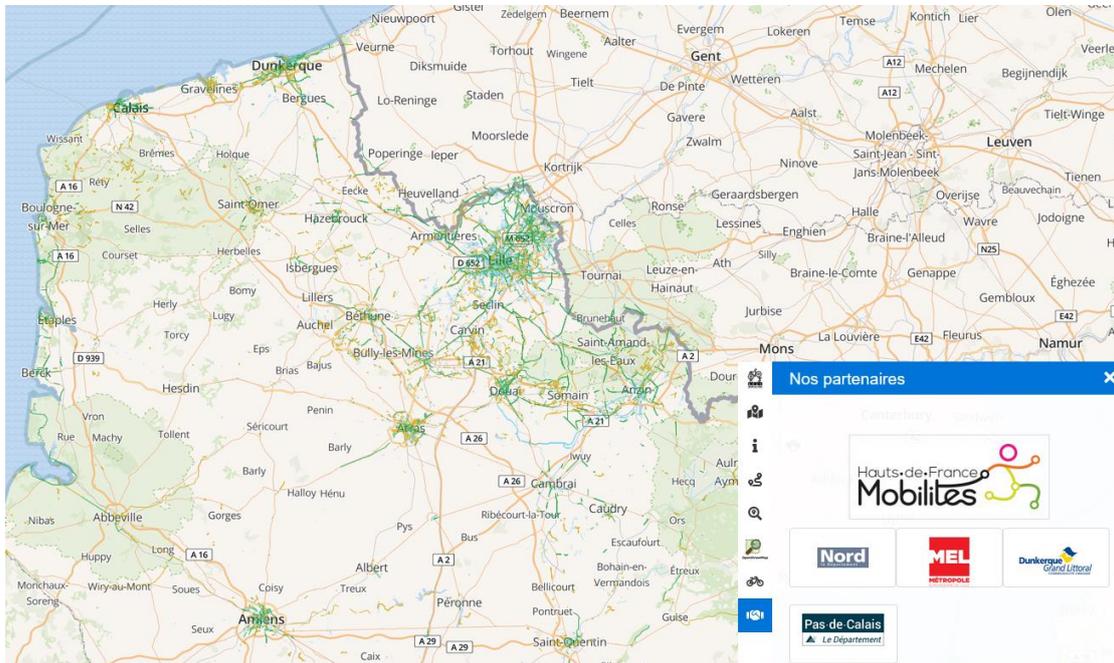


## E / Réalisation d'une cartographie collaborative des aménagements cyclables

La cartographie collaborative et interactive des aménagements cyclables sur environnement *openstreetmap*, bénéficie depuis 2015 du soutien de Hauts-de-France Mobilités (ex SMIRT) pour alimenter un calculateur d'itinéraire, dans le cadre de la centrale de mobilité passpass.fr qu'il développe pour la région Hauts-de-France. Ce calculateur devait être opérationnel en 2019. Il l'a été finalement courant du **second semestre 2021**. Il a pour vocation de favoriser l'intermodalité entre les transports en commun et le vélo.

Pour y parvenir, l'association a mis en place **deux cartes**, au départ sur les départements du Pas-de-Calais et du Nord mais aujourd'hui en cours d'extension à l'ensemble de la région Hauts-de-France, accessibles en ligne :

- l'une permet de représenter l'ensemble des aménagements cyclables : <https://carto.droitaufvelo.org>,
- l'autre permet au grand public de donner facilement son avis sur la cyclabilité des routes et des rues : <https://cyclabilite.droitaufvelo.org/>.



Ainsi, en se basant sur l'ensemble des recommandations des contributeurs et non pas uniquement sur l'existence d'aménagements cyclables, le calculateur d'itinéraire développé par Hauts-de-France Mobilités permettra d'orienter au mieux les cyclistes dans leur quotidien.

Afin d'augmenter le nombre de contributeurs de la carte de cyclabilité, Droit au Vélo organise de nombreuses rencontres territoriales, adressées aux adhérents de l'ADAV mais aussi aux membres de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) et plus globalement aux cyclistes curieux et intéressés par cette thématique.

L'ADAV participe régulièrement à plusieurs événements nationaux afin de faire connaître cette initiative qui intéresse d'autres territoires. Elle anime et / ou co-anime des réunions sur la région également. Citons entre autre :

- 18 mars. Présentation des outils de cartographie vélo de l'Adav à la région Hauts-de-France, en présence de Hauts-de-France Mobilité.

La carte des aménagements cyclables <https://carto.droitaufvelo.org>, en plus de représenter l'ensemble des aménagements cyclables, représente les véloroutes et les voies vertes, les stationnements vélo sécurisés, les vélocistes, les ateliers de réparation et les loueurs de vélos de la région.

En cliquant sur les voies vertes, en lien renvoie sur les descriptifs que l'on retrouve sur le site de l'AF3V ou ceux d'une collectivité, lorsqu'ils existent.

La mise à jour de la carte nécessite aussi, au-delà des contributions, à des repérages sur le terrain.

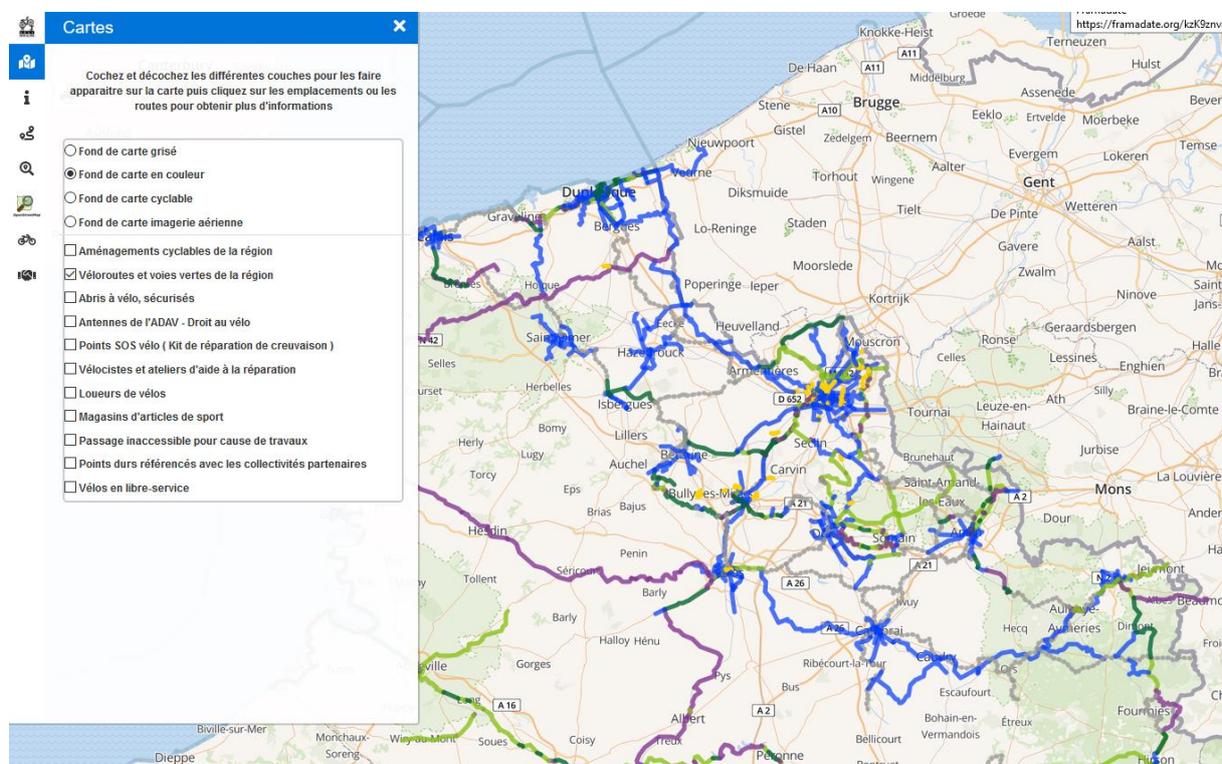
Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur nos antennes nombreuses sur le territoire du Département du Pas-de-Calais. Notons les réunions suivantes afin de mettre à jour les aménagements cyclables réalisés et la carte de cyclabilité.

L'ADAV étant aussi délégation sur le Pas-de-Calais et le Nord pour l'AF3V, nous animons une commission vélotourisme et procédons régulièrement aux repérages sur le terrain. Citons les différents repérages suivants réalisés sur le Département du Pas-de-Calais :

- Juin 2022 : EV4 Calais – Wimereux
- 28 juillet 2022 : EV4 Wimereux – Etaples
- 5 août 2022 : EV4 Noyelles – Etaples
- 5 octobre 2022 : EV5 : Saint-Omer - Hazebrouck

Enfin l'interface de la carte [carto.droitauvelo.org](http://carto.droitauvelo.org) a été améliorée en 2018 et un calculateur d'itinéraire, se basant sur les aménagements, a été ajouté.

L'utilisation de ces outils développés par l'ADAV peuvent faciliter l'identification et la cartographie du **projet de schéma directeur cyclable du Pas-de-Calais**.



*Affichage dédié au vélotourisme (développé à partir de 2016)  
pour mettre en valeur les itinéraires de véloroutes et les voies vertes  
(les itinéraires en bleu sont les itinéraires conseillés pour le vélo au quotidien)*

## 4/ Supports de communication

Dans le cadre de notre partenariat, Droit au vélo développe régulièrement des supports de communication (flyers, fiches-conseils, expositions) pour toucher différents publics. Ses supports sont mis à disposition des partenaires institutionnels de l'ADAV pour leurs propres actions de promotion. Ils sont systématiquement utilisés par l'ADAV pour ses actions de promotion et mettent en valeur le partenariat avec le Département du Pas-de-Calais par la présence de son logo.

Les publications réalisées les années précédentes avec le logo du Pas-de-Calais continuent d'être diffusées lors de nos diverses actions de sensibilisation.

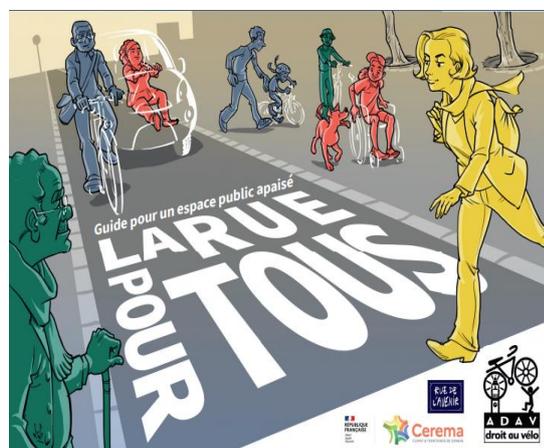
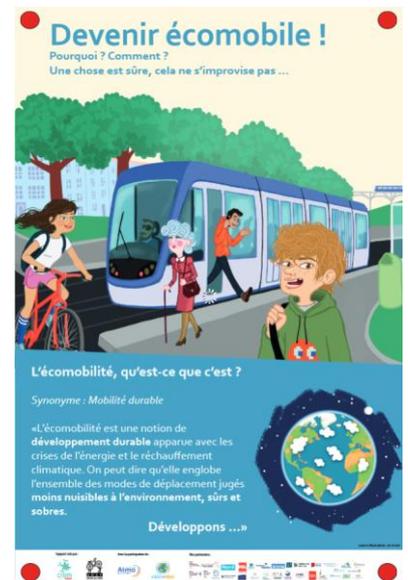
Ces publications sont également consultables sur notre site : <http://droitauvelo.org/-Mediatheque-et-conseils->



### Expositions

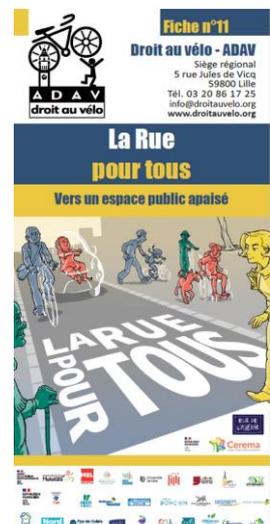
Nous avons quatre expositions à exposer en intérieur comme en extérieur lors de stands d'informations et de sensibilisation ou en prêt : Je roule à vélo en toute sécurité, exposition vélo pour les collégiens, Au lycée à vélo ! et Simplifiez-vous la ville.

La cinquième exposition sur l'écomobilité est disponible depuis le second semestre 2022.



Outre la mise à jours des supports existant, l'ADAV a réalisé en 2021 avec le concours du Cerema et de l'association Rue de l'Avenir un guide intitulé La Rue pour Tous – guide pour un espace public apaisé.

La fiche-conseils « La Rue pour tous – vers un espace public apaisé » grand public a été éditée en juin dernier à 10 000 exemplaires.



## Règle souple à destination des écoliers

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

### Je roule à vélo en toute sécurité

**Avant de partir, vérifie ton équipement et celui de ton vélo :**

- des freins bien réglés ;
- des pneus bien gonflés ;
- un éclairage avant et arrière qui fonctionne ;
- des réflecteurs dans les roues et les pédales ;
- une sonnette audible ;
- un gilet réfléchissant de nuit en dehors des villes ;
- un cadenas en U pour éviter le vol.

*Le port du casque est obligatoire pour les - de 12 ans*

**Prends ta place sur la route !**

Roule à 1 mètre du bord du trottoir et des voitures stationnées pour éviter les portières qui s'ouvrent.

Évite de zigzaguer !

**Pour tourner à gauche :**

- 1, retourne-toi pour vérifier qu'aucune voiture ne s'apprête à te dépasser ;
- 2, tends le bras pour indiquer la direction que tu vas prendre puis déporte-toi progressivement vers le milieu de la route ;
- 3, vérifie que personne n'arrive en face avant de tourner.

### Je roule à vélo en toute sécurité

**Les giratoires, méfiance !**

Dans les petits giratoires, prends ta place et roule au milieu de la voie de droite. Ainsi, tu évittras que les voitures te dépassent et te coupent la route !

**Camion, bus, attention danger de mort !**

Au volant d'un camion ou d'un bus, le conducteur ne voit pas tout, trop d'espaces ne sont pas visibles : ce sont les angles morts. Alors, garde tes distances et ne double jamais ces véhicules par la droite !

**Attention lorsque tu t'introduis sur la route !**

Lorsque tu sors de chez toi, fais attention aux piétons ! Si tu as moins de 8 ans, tu as le droit de rouler sur le trottoir. Si tu as plus de 8 ans, tu dois attendre d'être sur la rue pour enfourcher ton vélo.

Quand tu quittes un trottoir ou un aménagement cyclable, regarde bien autour de toi avant de regagner la rue et n'hésite pas à céder le passage.

ADAV droit au vélo

Siège régional  
5 rue Jules de Vicq  
59500 Lille  
Tél. 03 20 86 17 25  
info@droitauvelo.org  
www.droitauvelo.org

Règles éditées en 2021 avec illustrations reprises de la [fiche n°9](#) « Je roule à vélo en toute sécurité »

L'ADAV a également réalisé avec le concours de l'association Rue de l'Avenir une nouvelle fiche-conseils intitulée [Marcher au quotidien](#).

**Fiche n°10**  
**Droit au vélo - ADAV**  
Siège régional  
5 rue Jules de Vicq  
59500 Lille  
Tél. 03 20 86 17 25  
info@droitauvelo.org  
www.droitauvelo.org

**Marcher au quotidien**  
Être piéton

© Rue de l'Avenir

**Journal dérailleur** N°99  
Juillet 2022

**L'heurovélo**

DOSSIER / LES ENFANTS & LE VÉLO

POINT SUR : LES TERRITOIRES

www.droitauvelo.org

### Journal L'HeuroVélo

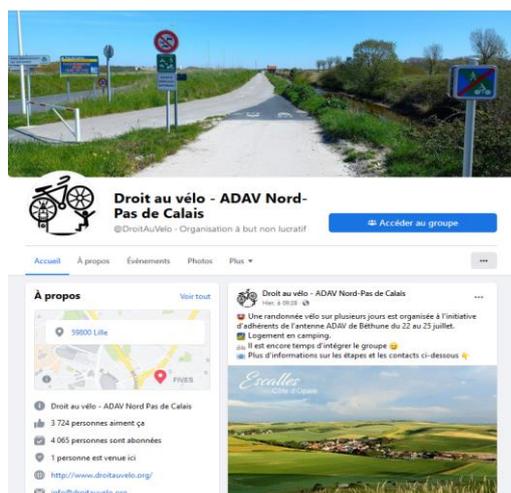
Réalisation, publication et diffusion de 3 numéros du journal de l'ADAV. La couleur a été opérée en 2019 ! Le numéro 100 sortira d'ici la fin de l'année 2022 ! Ce journal traite de l'actualité de l'association, offre une tribune d'expression libre et rend compte de l'ensemble du travail de concertation réalisé sur le territoire du Département. Sa **diffusion** se fait par courrier auprès de nos **adhérents** et de nos principaux interlocuteurs (élus et techniciens) ; Il est également diffusé lors de nos stands. Tirage de l'ordre de 2 200 numéros.

Site internet : [www.droitauvelo.org](http://www.droitauvelo.org)

Mise à jour périodique de notre site internet (plus de 16 000 visites mensuelles – plus de 220 000 visites en 2022), qui traite de l'actualité de l'ADAV, donne de nombreux conseils pratiques aux usagers et où il est possible de s'exprimer sur un forum. Le nombre de visites fluctue entre 13 000 et 22 000 par mois, soit une moyenne de **19 000 visites par mois** (de janvier à septembre 2022). Nous devrions donc approcher les **220 000 visites** fin 2022, soit une **augmentation de 10%** ! Le site totalise plus de **2 300 000** visites depuis sa création en 2003.



Page Facebook Droit au vélo ADAV – Nord Pas de Calais : <https://www.facebook.com/DroitAuVelo>

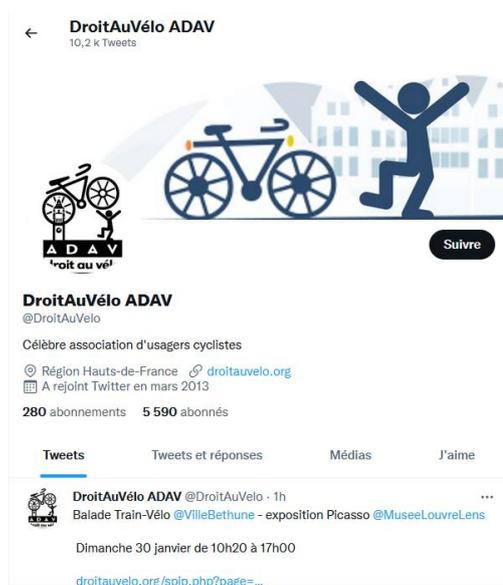


La page Facebook régionale est très suivie. Elle compte plus de 4 000 abonnés.

Page Twitter Droit au vélo ADAV

<https://twitter.com/droitauvelo>

La page Twitter de l'ADAV approche des 6 000 abonnés





## ..... Convention de partenariat

**Objet :** Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et l'Association Droit au vélo - ADVA pour la promotion du vélo.

**Entre le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental et dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du .....

Dénommé « Le Département »

d'une part,

Et

**L'Association Droit au vélo - ADVA**, dont le siège est 5 rue Jules de Vicq, 59800 Lille, représentée par Monsieur **Yannick PAILLARD**, Président du Conseil d'Administration,

Ci-après désigné par « l'ADVA »

d'autre part,

**Vu :** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu :** la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

**Vu :** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu :** le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

**Vu :** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu :** les statuts de l'association Droit au vélo - ADVA;

**Vu :** la délibération de l'Assemblée Générale de l'ADVA en date du 25 janvier 2003 ;

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Préambule :**

Déclinaison opérationnelle du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais », le Plan Vélo départemental 2022-2027, adopté en séance du Conseil Départemental le 30 janvier 2023, a pour ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Pour mener cette politique ambitieuse en faveur des vélos et répondre au mieux aux attentes des cyclistes, le Département du Pas-de-Calais souhaite renforcer les partenariats avec les autres collectivités mais aussi tisser des relations privilégiées avec les usagers cyclistes.

L'ADAV est une association très active pour la promotion de l'usage du vélo et regroupe plus de 2 800 adhérents au 31 décembre 2021.

Le Département soutient l'ADAV et souhaite renouveler la convention qui la lie.

### **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'ADAV et du Département dans le but d'assurer une meilleure prise en compte des déplacements cyclistes dans la gestion du domaine routier départemental ainsi que dans la réalisation des nouveaux aménagements et en particulier :

- les modalités du soutien départemental et d'en préciser les limites,
- les engagements de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

### **Article 2 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

### **Article 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'ADAV s'engage à mener les activités qui contribuent à la réalisation de son objet, tel qu'il est défini à l'article 2 de ses statuts.

L'Association s'engage notamment à :

- accompagner le Département dans la réalisation de son nouveau Plan Vélo, en participant aux réunions et en étant force de propositions pour l'écriture des actions.
- participer en tant que partenaire du Département du Pas-de-Calais aux réunions pour la mise au point des projets d'aménagements cyclables, notamment pendant les phases de concertation, et relayer les avis des usagers cyclistes sur les projets présentés ;
- participer en tant que partenaire du Département du Pas-de-Calais aux réflexions et actions visant au développement du réseau des véloroutes et voies vertes ;
- échanger avec les usagers cyclistes sur les demandes en matière d'aménagement et d'utilisation des équipements existants. Ces données seront communiquées au Département. Celles-ci permettront de bien identifier la nature du problème posé et de suggérer des propositions d'aménagement en effectuant si nécessaire une vérification sur le terrain ;
- encourager l'émergence de réseaux cyclables permettant d'améliorer les conditions d'accessibilité et de desserte par les cyclistes des établissements scolaires et sportifs. L'aménagement, des structures d'accès aux

établissements scolaires et plus particulièrement aux collèges, doit en effet constituer l'un des axes forts de la politique cyclable départementale ;

- promouvoir, en tant qu'association, l'usage du vélo auprès des collégiens dans les établissements où le Département entame une réflexion visant à de nouvelles pratiques en termes de mobilité ;
- promouvoir, en tant qu'association, l'usage du vélo dans le Département du Pas-de-Calais par sa participation à l'élaboration et à la conduite des actions de communication et de sensibilisation menées par le Département à destination de ses services (semaine de la mobilité) mais aussi en externe en direction des usagers cyclables et du grand public (fêtes du vélo, opérations éclairages, stands de promotion, cartographie des aménagements cyclables...);
- être référent, aux côtés du Département du Pas-de-Calais, pour la mise en œuvre des démarches en faveur de l'éco mobilité initiées et accompagnées par le CREM (ex : challenge de l'écomobilité scolaire, Plan de mobilité scolaire) ;
- connaître les aménagements cyclables du Département du Pas-de-Calais, afin d'échanger sur leur actualisation et sur la création d'un réseau à nœud (modification de tracé, réduction du nombre de boucles, signalisation directionnelle). Echanger avec les usagers cyclistes sur la cyclabilité des aménagements existants.
- concerter avec le Département du Pas-de-Calais la réalisation des fiches techniques « Vélo » thématiques : accidentologie, double sens cyclable, chaucidou, ... en rapport avec le guide des recommandations pour les aménagements cyclables sur le réseau départemental et contribuer à son actualisation.
- participer, en tant que partenaire du Département du Pas-de-Calais et référent des usagers cyclistes, aux formations techniques « vélo » pour les agents du Département à raison de deux par an (semaine de la mobilité, études et travaux).
- contribuer à l'émergence du dispositif Ma Mobilité 62 en informant les conseillers mobilité sur les dispositifs existants et les accompagner à hauteur d'une rencontre par an pour de la formation technique vélo auprès des publics cibles

La mise en œuvre de ce programme d'actions par l'Association devra par ailleurs être assurée en étroite collaboration avec toute autre association intervenant en faveur de la promotion de l'usage du vélo dans les différents territoires du Département.

L'Association s'engage également à respecter les prescriptions de ses statuts pour son organisation et pour le fonctionnement de ses instances décisionnelles.

L'ADAV s'assure par tout moyen :

- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé.
- de la tenue et de leur transmission au Département des documents ci-après :
  - ✓ Un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif.
  - ✓ Un rapport annuel financier comportant les documents comptables et budgétaires suivants, certifiés par le commissaire aux comptes :
    - Bilan,
    - Compte de résultat,
    - Documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties,
    - Soldes intermédiaires de gestion,
    - Rapports et commentaires du commissaire aux comptes,
    - Le registre des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances.
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des participations publiques.

## **Article 4 : ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s'engage notamment à :

- considérer l'association comme un partenaire privilégié pour les aménagements en faveur des cyclistes et à instaurer des rencontres régulières avec les services élaborant les projets afin notamment de développer une approche partagée des conditions de la prise en compte des usagers cyclistes dans les aménagements proposés ;
- examiner les problèmes soulevés sur les aménagements cyclables et, dans la limite de ces compétences, apporter une réponse dans un délai raisonnable aux propositions d'aménagement faites par l'association ;
- apporter une participation annuelle pour aider l'association à mener les actions de promotion de l'usage du vélo selon les axes d'interventions que le Département souhaite tout particulièrement accompagner.

## **Article 5 : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION**

Le Département verse à l'ADAV pour la réalisation de l'ensemble de ses activités une participation annuelle d'un montant de 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Une demande est à formaliser chaque année sur la plateforme de demande en ligne du Département.

Le paiement de la participation se fera en deux fois : un acompte de 50 %, soit 12 500 euros, sera au plus tard à la fin du premier semestre de chaque année. Le solde, soit 12 500 euros, interviendra après présentation du bilan d'activité de l'année.

L'ADAV fournira le bilan d'activité de l'année avant le 30 avril de l'année suivante.

Si le bilan d'activités n'est pas fourni, le Département sera en droit d'exiger le reversement de la participation déjà versé.

Le Département se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'ADAV, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires :

- le trop-perçu est reversé au Département.
- le Département ne verse la participation que dans la mesure où celle-ci est nécessaire à la poursuite de l'action.

## **Article 6 : COMMUNICATION**

Le soutien du Département à l'action visée à l'article 1<sup>er</sup> sera mis en valeur par l'ADAV, notamment dans tous documents destinés à ses membres et à son public.

## **Article 7 : AVENANT**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

## **Article 8 : RÉSILIATION ET DÉNONCIATION**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 9 : LITIGES**

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux

Arras, le

Lille, le

Pour le Département du Pas-de-Calais

Pour l'Association Droit au Vélo

Le Président

Le Président

**Jean-Claude LEROY**

**Yannick PAILLARD**

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier  
Service de la Prospective et de la Programmation

RAPPORT N°41

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 20 MARS 2023**

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2027 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET L'ASSOCIATION DROIT AU VÉLO (ADAV) POUR LA PROMOTION DU VÉLO**

Déclinaison opérationnelle du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais », le Plan Vélo départemental 2022-2027, adopté en séance du Conseil Départemental le 30 janvier 2023, a pour ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Pour mener cette politique ambitieuse reprise à l'action 13 du Plan Vélo « Assurer un suivi des besoins exprimés par les usagers en matière de développement de la pratique cyclable » et répondre au mieux aux attentes des cyclistes, le Département du Pas-de-Calais souhaite renforcer les partenariats avec les autres collectivités mais aussi tisser des relations privilégiées avec les usagers cyclistes.

L'Association Droit Au Vélo (ADAV) est une association très active pour la promotion de l'usage du vélo. Elle participe très activement aux groupes de réflexions mis en place dans les villes, communautés et autres collectivités qui cherchent à développer la pratique du vélo, notamment sur Béthune-Bruay, Arras, Boulogne, Lens et Saint-Omer.

Depuis 2010, le Département et l'ADAV ont tissés des relations partenariales pour la promotion de la pratique du vélo.

Le bilan 2022, annexé au présent rapport, fait état des réunions de concertation organisées par le Département où l'ADAV a participé afin d'apporter son expertise et son appui (recherche d'itinéraires, préconisations d'aménagements, études de sécurisation aux abords des collèges, etc.). L'association est présente également au côté du Département sur la semaine de la mobilité et sur des sensibilisations et animations à la maniabilité du vélo auprès des collégiens.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'ADAV et du Département dans le but d'assurer une meilleure prise en compte des déplacements cyclistes dans la gestion du domaine routier départemental ainsi que dans la

réalisation des nouveaux aménagements.

- L'Association s'engage notamment à :
- Accompagner le Département dans la réalisation de son nouveau Plan Vélo, en participant aux réunions et en étant force de propositions pour l'écriture des actions ;
  - Participer aux réflexions et actions visant au développement du réseau des véloroutes et voies vertes ;
  - Promouvoir l'usage du vélo auprès des collégiens dans les établissements où le Département entame une réflexion visant à inciter à de nouvelles pratiques en termes de mobilité ;
  - Promouvoir, en tant qu'association, l'usage du vélo dans le Département du Pas-de-Calais par sa participation à l'élaboration et à la conduite des actions de communication et de sensibilisation menées par le Département à destination de ses services (semaine de la mobilité) mais aussi en externe en direction des usagers cyclables et du grand public (fêtes du vélo, opérations éclairages, stands de promotion, cartographie des aménagements cyclables...).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer la participation mentionnée à l'article V de la convention pour un montant total de 25 000 € au titre de l'année 2023, à l'Association Droit Au Vélo
- De m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à signer avec l'Association Droit Au Vélo la convention de partenariat 2023-2027 afin de poursuivre les travaux engagés pour la promotion du vélo dans le Département du Pas-de-Calais, dans les termes du projet joint.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C04-182A01	6568/93849	Actions de sécurité routière	55 000,00	55 000,00	25 000,00	30 000,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY